



Le Proviseur

A

Parent d'élèves ou responsable légal

A Niort, le 06 mai 2021



Lycée Gaston Barré
NIORT

Objet : COVID-19 réduire les risques de contamination : campagne nationale d'autotests dans les lycées :

Madame, Monsieur,

Comme annoncé par le gouvernement, pour prévenir plus efficacement les contaminations au sein des lycées, des séances collectives d'autotest seront organisées pour les lycéens toutes les semaines.

La réalisation de ces autotests au lycée est fortement recommandée car l'efficacité du dépistage augmente avec le nombre de personnes qui s'autoteste régulièrement.

Toutefois, ce n'est pas une obligation et aucun test ne sera pratiqué si vous, ou votre enfant s'il est majeur, ne donnez pas votre accord par écrit.

- **Accord préalable : le consentement**

Pour la réalisation de ces autotests, **votre autorisation**, ou celle de votre enfant s'il est majeur, **est obligatoire** :

- 1) Pour que l'élève participe à la réalisation son autotest au sein du lycée
- 2) Pour que les résultats des autotests puissent être transmis au chef d'établissement et aux personnes habilitées par ce dernier afin de superviser les séances d'autotests et de prendre en charge les élèves dont le résultat sera positif.

Vous devez donc remplir le formulaire d'accord joint à ce courrier.

- **Organisation au lycée Gaston Barré**

Avant de réaliser son premier test, votre enfant sera préalablement formé à la réalisation du prélèvement, au fonctionnement des tests et à la lecture du résultat : Dans la semaine du 10 mai 2021 : tous les élèves seront informés et formés à la passation des autotests.

Pour participer à la campagne de dépistage de la covid-19 par autotest, le formulaire d'accord est à compléter et à retourner au lycée soit par mail (ce0790928e@ac-poitiers.fr) soit directement au service de vie scolaire.

Les premiers retours du formulaire sont attendus avant le lundi 10 mai 2021 à 12h, pour une passation des autotests dans la semaine suivante.

A compter du 17/05/21, les autorisations arrivées au lycée **avant le lundi 12h** permettront que votre enfant s'autoteste dans la semaine.

Si vous ne souhaitez plus que votre enfant puisse réaliser ses autotests au lycée, ce consentement peut être retiré à tout moment par courrier ou par mail adressé au chef d'établissement (ce0790928e@ac-poitiers.fr)

Les dates et horaires où se dérouleront les séances d'autotests seront déterminés ultérieurement, une fois que nous aurons les informations sur le nombre d'élèves ayant leur accord à la réalisation des autotests au sein du lycée.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Aymeric Favris, Proviseur

Téléphone
05 49 24 70 64

Télécopie
05 49 28 05 20

Courriel
ce.0790928e@ac-poitiers.fr

Adresse postale
rue Jean Perrin
B.P. 1080
79000 NIORT